

PROTOCOLE

de la réunion des experts entre la délégation de la République de Slovénie et la République tunisienne dans le domaine des transports internationaux routiers de passagers et de marchandises

Ljubljana, les 17 et 18 avril 2019

À l'invitation de la partie slovène, une réunion des experts entre la délégation de la République de Slovénie et la République tunisienne dans le domaine des transports internationaux routiers de passagers et de marchandises a eu lieu les 17 et 18 avril 2019 à Ljubljana.

La liste des membres des délégations slovène et tunisienne est jointe au document.

Après l'allocution de bienvenue et l'expression de satisfaction des deux parties découlant du fait que le texte de l'accord sur les transports internationaux routiers avait été harmonisé et paraphé dans un si bref délai, les deux parties ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Échange d'informations sur la coopération économique et commerciale et sur l'évolution dans le domaine des transports routiers
2. Vérification des modifications au texte paraphé de l'accord
3. Transport de passagers et de marchandises
4. Divers

1. Échange d'informations sur la coopération économique et commerciale et sur l'évolution dans le domaine des transports routiers

Les deux parties ont échangé les données statistiques sur la coopération économique et le volume des transports routiers entre la République de Slovénie et la République tunisienne. Elles étaient d'avis que la coopération économique entre la Slovénie et la Tunisie est modeste ; elle consiste essentiellement en échanges de marchandises, s'élevant à 21,9 millions d'euros en 2018 (38,9 millions d'euros en 2017). En 2018, les exportations slovènes ont atteint 19,2 millions d'euros (23,2 millions d'euros en 2017) ; les importations de la Tunisie ont atteint 2,6 millions d'euros (15,6 millions d'euros en 2017).

Vu ces données, les deux parties ont exprimé leur conviction que les opportunités de renforcer et augmenter la coopération économique sont nombreuses et que le cadre formel des transports routiers et l'échange des autorisations y contribueraient.

2. Vérification des modifications au texte paraphé de l'accord

Les deux parties ont vérifié les modifications apportées au texte anglais du projet d'accord paraphé en 2017 et qui ont été communiquées préalablement par la partie slovène à la partie tunisienne. Confirmant les modifications de la partie slovène, la partie tunisienne a proposé quelques modifications que la partie slovène a acceptées. Les parties ont convenu de parapher la version finale du texte, y compris les modifications, et de la joindre à ce protocole. Par

B.P.

SA

conséquent, le texte de l'accord est prêt pour la signature. La partie slovène a informé la partie tunisienne d'avoir déjà terminé les procédures juridiques internes pour signer l'accord et a donc proposé que les deux parties étudient la possibilité de signer l'accord lors de la réunion ministérielle de l'ITF (Forum international des transports de l'OCDE) qui se tiendra en mai 2019 à Leipzig, et qu'elles se communiquent à ce sujet par voie diplomatique.

3. Transport de passagers et de marchandises :

La partie slovène a proposé :

- D'échanger des autorisations de transport de passagers bilatéraux/de transit dans le cadre de transport routier occasionnel en cas d'intérêt d'une des deux parties, et d'échanger un certain nombre d'autorisations d'entrée d'autobus vides après la signature de l'accord ;
- De commencer à utiliser les autorisations de transport de marchandises bilatéraux/de transit immédiatement après la signature de l'accord, en effet la législation slovène le permet et la Slovénie est intéressée à s'échanger des autorisations le plus tôt possible après la signature.

La partie tunisienne communiquera sa position concernant ces propositions par voie diplomatique dans les meilleurs délais, toute en signalant qu'en attendant l'entrée en vigueur de l'accord, les transporteurs slovènes peuvent obtenir des autorisations temporaires de transport de passagers et de marchandises pour la circulation de leurs véhicules sur le territoire tunisien. Ces autorisations sont délivrées en temps réel suite à la présentation d'un dossier comprenant notamment les pièces suivantes valables durant la période de circulation de véhicule sur le territoire tunisien :

- Une copie de certificat d'immatriculation et de visite technique,
- Une copie de certificat d'assurance.

Les frais d'octroi d'une autorisation ne dépassent pas 2 Euros.

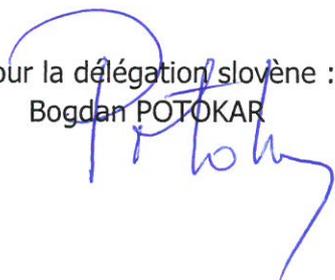
4. Divers

Les délégations ont échangé des informations concernant les aspects pratiques du transport international routier et sur la formation des conducteurs professionnels de camion et d'autobus.

La réunion s'est déroulée dans une ambiance agréable et constructive. La partie tunisienne a invité la partie slovène à la prochaine réunion en Tunisie, ce que la partie slovène a accepté avec plaisir. La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement par correspondance.

Le protocole a été fait à Ljubljana, le 18 avril 2019, en double exemplaire, en langues slovène et française, les deux textes faisant également foi.

Pour la délégation slovène :
Bogdan POTOKAR



Pour la délégation tunisienne :
Anis SLAMA



**Liste des membres des délégations lors de la réunion des experts
entre la République de Slovénie et la République tunisienne dans
domaine des transports internationaux routiers de passagers et de
marchandises**

Ljubljana, les 17 et 18 avril 2019

Délégation slovène :

1. Bogdan POTOKAR, Ministère de l'infrastructure, chef de la Direction des transports routiers et logistique – chef de la délégation
2. Tanja KOCJANČIČ, Ministère de l'Infrastructure, Direction des transports routiers et logistique
3. Robert SEVER, Chambre de commerce et d'industrie de Slovénie
4. Igor SEP, Chambre de commerce et d'industrie de Slovénie
5. Jana ZIDAR FORTE, interprète

Délégation tunisienne :

1. Anis SLAMA, Ministère du Transport, Directeur de l'organisation des transports terrestres – chef de la délégation
2. Moez ZEREI, Ministère du Transport, Sous-Directeur du transport régulier de personnes, du transport touristique et de location de voitures

B.P.

SA